

La Grue cendrée dans les Landes de Gascogne



Migration et hivernage
Saison 2022-2023



> La Grue cendrée est l'un des plus grands oiseaux protégés en Europe

Longueur totale	1,10 m à 1,20 m
Envergure	2,20 m à 2,45 m
Poids	3 à 6 kg
Longévité	20 ans



Adulte

couleur :

La tête et le cou sont noirs avec une large bande blanche et la présence d'une calotte rouge.



2

Juvenile

La tête et le cou sont brun-rougeâtre.



La Grue cendrée dans les Landes de Gascogne



Les Landes de Gascogne ont toujours constitué une terre d'accueil pour les grues car elles sont idéalement situées sur une voie de migration de la Grue cendrée, entre ses sites de reproduction dans le Nord de l'Europe et ceux de l'hivernage plus au Sud dont la France. Cette voie a été fréquentée au cours de la saison 2022/2023 par **au minimum 381 278 grues**, dont 203 235 pour la péninsule ibérique, autour de 7 500 en Allemagne et 170 543 en France (chiffres European Crane Working group, Réseau Grues France).

Jadis, comme beaucoup de zones humides dans toute l'Europe, cette terre a même accueilli les grues pour s'y reproduire. Des récits de Félix Arnaudin (1844-1921) mentionnent des cas de **nidification dans l'ancienne lande pastorale des Landes de Gascogne**.

La loi de 1857, qui imposa l'assainissement des marais, des landes humides et le développement du massif forestier de Pin maritime, fit disparaître l'espèce du territoire. Il faut attendre les années **1960 avec l'extension des zones agricoles** dédiées à la maïsiculture pour que le territoire soit à nouveau attractif pour cet oiseau.

L'hivernage régulier des grues s'observe d'abord sur le champ de tir militaire de Captieux dès 1977 et il faut attendre 1983, pour la Réserve d'Arjuzanx. Dès le début des années 80, on étudie pour la première fois son hivernage sur ces sites et sur les parcelles agricoles limitrophes.

Depuis, la population hivernante qui a augmenté, a essaimé sur tout le triangle des Landes de Gascogne qui constituent donc une zone d'hivernage importante avec la présence de sites majeurs pouvant accueillir **jusqu'à 20% de la population ouest-européenne**.

Elles jouent aussi un rôle fondamental dans la conservation de cette espèce protégée en lui garantissant des zones favorables à une halte migratoire. Les grues qui migrent y trouvent repos avant la poursuite d'un voyage éprouvant (franchissement des Pyrénées notamment).



3

Le territoire des Grues cendrées en hivernage dans les Landes de Gascogne



La présence des grues dans ce territoire est liée à la coexistence de deux types de milieux indispensables à l'oiseau, à savoir des **zones humides servant de zones de repos, appelées dortoirs** et des **zones agricoles servant de zones d'alimentation, appelées zones de gagnage**.

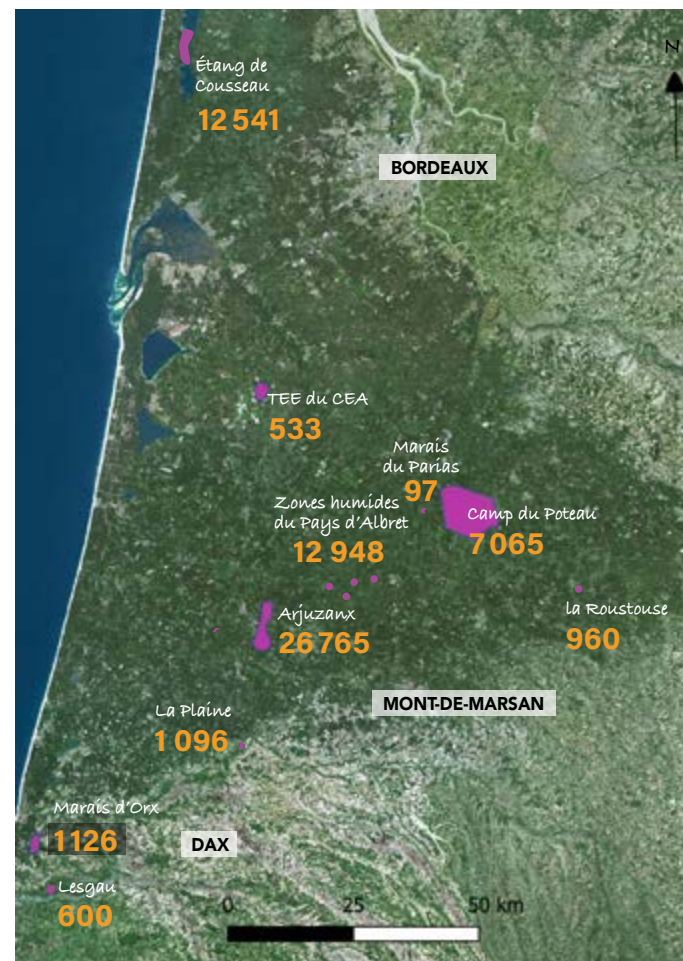
> Les comptages sur les sites dortoirs

Cinq comptages sont organisés de novembre à février, simultanément sur l'ensemble des dortoirs. Ces chiffres permettent d'évaluer les effectifs hivernants et l'importance du territoire pour la Grue cendrée. Pour l'hivernage 2022/2023 en Gascogne, l'effectif dénombré est de **63 731** grues au pic de l'hivernage à la mi-janvier.

Les données transmises par le réseau naturaliste étudiant la Grue cendrée permettent une analyse fine de la phénologie de migration de la grue cendrée.

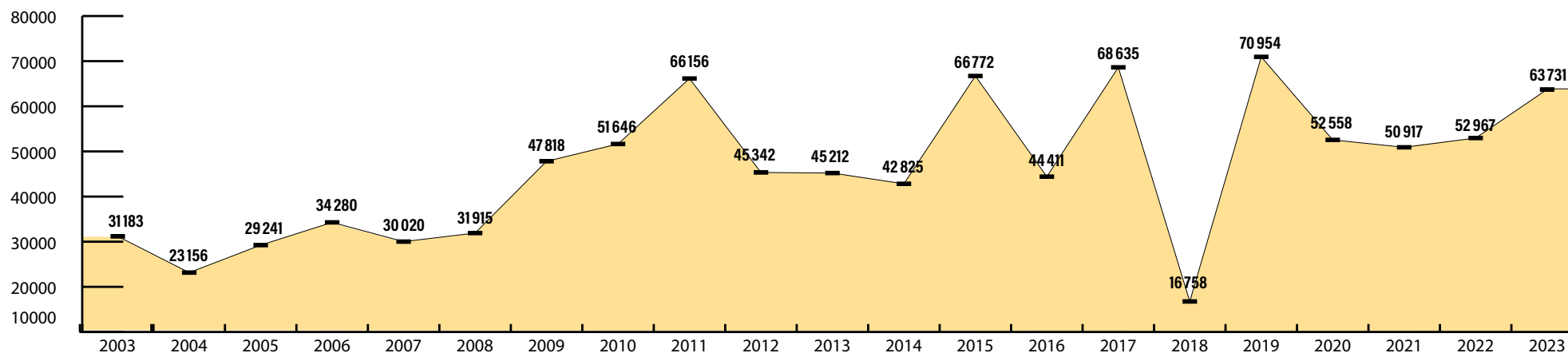
La migration des grues démarre timidement début octobre, pour prendre de l'essor à partir de la mi-octobre. Elle est constante pendant une vingtaine de jours puis les conditions se dégradent et la migration ralentit jusqu'au 9 décembre. Les jours suivants sont favorables et on observe de forts passages jusqu'au 13, jour où on enregistre la plus forte contribution des observateurs de terrain de la saison. La migration s'étale ensuite sans vague marquée. En fin d'hiver, les grues commencent à repartir dès le mois de janvier et jusqu'à la mi-février, mais là encore de manière régulière, au gré de conditions de vol favorables, sans marquer un rush prononcé.

(source : faune-aquitaine.org).



Détail de la fréquentation pour chaque dortoir à la mi-janvier 2023

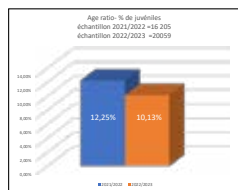
Nombre de grues recensé en Gascogne de 2002 à 2023 à la mi-janvier



> Le suivi de la répartition des grues sur les zones de gagnage et âge ratio

Un suivi effectué de novembre à février par les membres de Grus Gascogna permet de connaître la fréquentation des zones de gagnage et leur répartition dans ce territoire.

Onze circuits d'observations sont parcourus en véhicule afin de prospecter l'ensemble des parcelles agricoles utilisées au sein du triangle des Landes de Gascogne, du Médoc au nord, du Bas-Adour au Sud. Lors de l'hivernage 2022/2023, 5 relevés ont été réalisés et répartis de décembre à janvier. Le constat des années précédentes se confirme avec une dispersion précoce et importante des oiseaux sur l'ensemble du territoire. Les grues prospectent des parcelles de plus en plus loin des dortoirs pour pallier probablement le manque de ressource alimentaire disponible dans les surfaces agricoles. Depuis l'hivernage 2021/2022 un suivi de l'âge ratio est réalisé, les juvéniles se différenciant aisément des adultes au cours de leur première année et jusqu'à 18 mois. Au cours de l'hivernage 2021/2022 sur 16 205 grues échantillonnées on a 12,24% de juvéniles et pour 2022/2023 sur un échantillon de 20 059 on a 10,13 % de juvéniles soit 2,11 % de moins que l'année précédente.

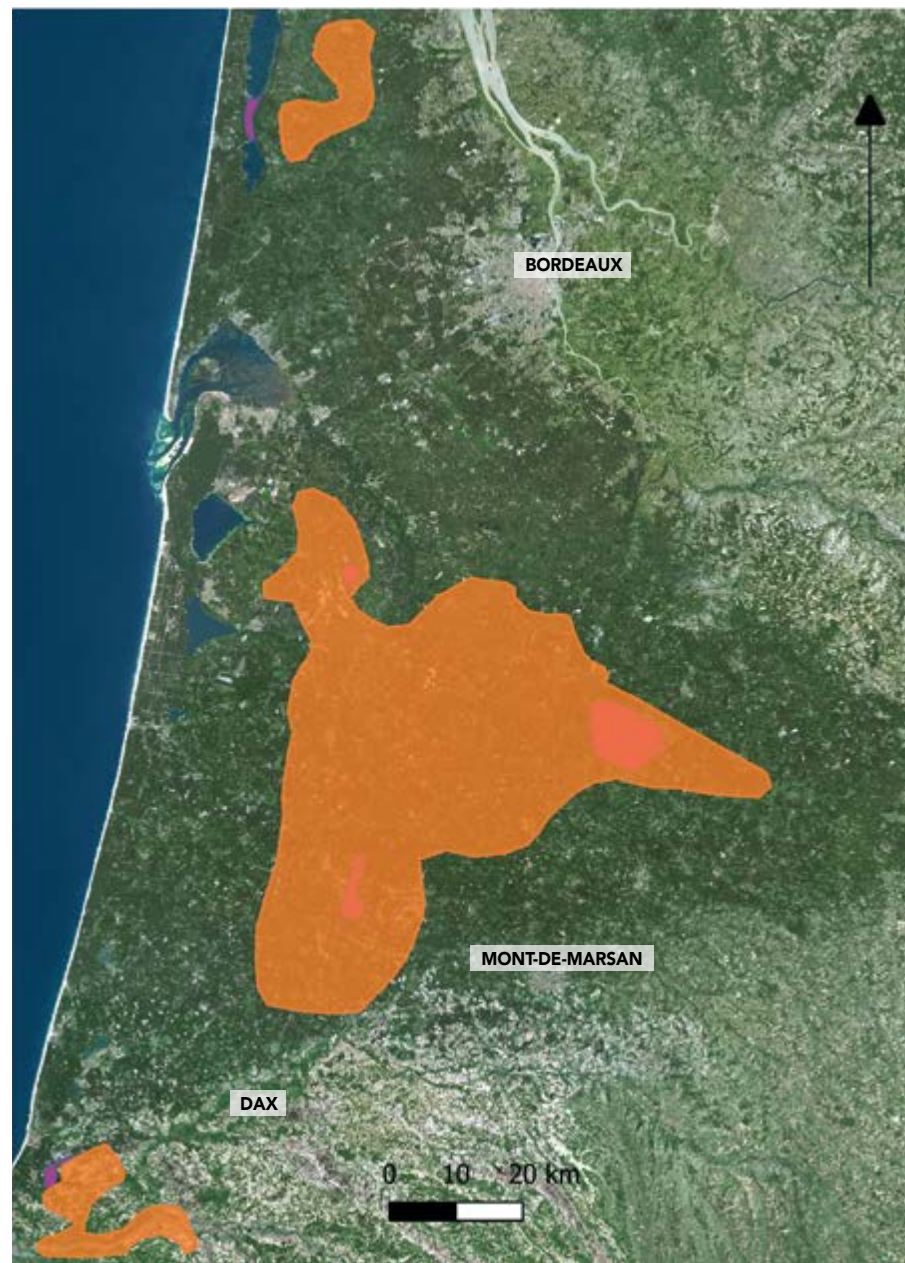


L'ensemble des résultats cartographiques de ce suivi est consultable sur le site <https://www.grueslandesgascogne.com/?-Suivi-de-la-repartition>



> La question de la ressource alimentaire

Le maïs, disponible dans les champs après la récolte, constitue, dans les Landes de Gascogne, la nourriture de prédilection des grues et la ration alimentaire journalière d'une Grue est estimée à 300 grammes de maïs. L'amélioration des performances des machines agricoles, depuis une trentaine d'années, et l'évolution des pratiques culturales depuis une dizaine d'années, comme la suppression des chaumes de maïs en fin d'été, l'enfouissement des grains lié au travail du sol, le développement des cultures légumières et la mise en place d'un couvert hivernal herbacé, conduisent, dans la région comme dans l'ensemble des zones d'hivernage, à s'interroger sur la ressource alimentaire disponible pour les grues sur ces parcelles. L'hivernage 2022/2023 confirme les tendances enregistrées les années précédentes avec la généralisation du couvert hivernal et la mise en culture réduisant de plus en plus la surface des parcelles en maïs grain utilisable par les grues. Ces diminutions importantes de la ressource alimentaire mobilisable conduisent à s'interroger à terme sur la pérennité de l'hivernage des grues cendrées dans ce territoire, mais également pour le maintien des effectifs de l'espèce.



Périmètre général des zones de gagnage observées au cours de l'hiver 2022-2023



Observer et respecter, une démarche partagée nécessaire

La Grue cendrée est un oiseau farouche. Il est donc essentiel de ne pas perturber sa quiétude par des intrusions intempestives sur les sites qu'elle fréquente si nous souhaitons la préserver et pérenniser sa présence sur notre territoire.

Privilégiez les visites guidées avec des ornithologues professionnels qui assurent des animations permettant d'observer, contempler et mieux comprendre l'oiseau.

Retrouvez les animations et séjours de la saison 2023-2024 :

<https://www.grueslandesdegascogne.com/-Week-ends-2023-2024>

<https://www.grueslandesdegascogne.com/-Sorties-2023-2024>



Orpheus, la grue lettone

Tout commence le 27 juin 2018 en Lettonie. Lors de ses missions de baguage, Xavier Chauby, naturaliste à la Réserve Naturelle Nationale d'Arjuzanx, capture une grue suffisamment développée.

Agée d'environ 11 semaines et pesant 4 kg, Orpheus sera équipée d'un GPS dorsal et d'une série de bagues colorées afin de l'identifier et de pouvoir suivre le déroulement de sa vie à travers l'Europe. Sur la patte gauche de l'oiseau est indiqué le code National (né en Lettonie) et sur sa patte droite son code individuel. Les couleurs de la bague de la patte gauche d'Orpheus sont le vert, le blanc, le vert et celles de sa patte droite sont le bleu, le vert puis le blanc. Les bagues sont lues de haut en bas.

Grâce à son GPS nous avons pu suivre son hivernage 2022/2023.

Orpheus a exploité l'ensemble des zones de gagnages et des dortoirs présents sur le territoire des Landes et de Gascogne. Les principaux dortoirs exploités sont ceux de la Réserve Naturelle Nationale d'Arjuzanx, mais aussi, les dortoirs gérés par la Fédération de Chasse des Landes sur l'ensemble du territoire du pays D'Albret. Orpheus est également allée sur les dortoirs des camps militaires de Captieux et de Cazaux.

Les partenaires du groupe Grus Gascogna soupçonnaient déjà ce site militaire girondin d'héberger un dortoir sans pouvoir le confirmer ! Maintenant c'est chose faite, pour l'hivernage 2023/2024 va s'ajouter le site dortoir du site militaire de Cazaux à la liste des nombreux sites déjà suivis sur nos trois départements de la Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques.

Si vous êtes amené à observer lors de vos sorties d'hiver une grue baguée vous pouvez suivre cet oiseau en créant un compte sur ICORA.

Les membres de Grus Gascogna

En 2005, un collectif nommé « Grus Gascogna » voit le jour et rassemble aujourd'hui quatorze structures de Gironde, des Landes et des Pyrénées Atlantiques. Ces partenaires partagent un projet commun de connaissance, de préservation et de mise en valeur écotouristique en faveur de la Grue cendrée.

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Seignanx-Adour,
La Chambre d'Agriculture des Landes,
La Fédération des Chasseurs de la Gironde,
La Fédération des Chasseurs des Landes,
Le Département des Landes,
Le Département des Pyrénées Atlantiques,
Le Groupement des Associations des Sauvaginiers de la Gironde,
La Ligue pour la Protection des Oiseaux,
L'Office National des Forêts,
Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
Le Parc Naturel Régional Médoc,
La Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau,
La Société pour l'Étude et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest
(Réserve Naturelle Nationale de l'étang de Cousseau)
Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin et Etang du Littoral Girondin,
Le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
(Réserve Naturelle Nationale d'Arjuzanx et Réserve Naturelle Nationale du Marais d'Orx)

Pour plus d'informations sur le collectif Grus Gascogna et la Grue cendrée en Aquitaine, n'hésitez pas à consulter le site partenarial : <https://www.grueslandesdegascogne.com/>

